

INTERIEUR.

Nlle. Orléans, 4 Janvier.

Les membres de la Chambre des Députés, ont été convoqués à midi, sur un bateau à vapeur. Aux termes de la constitution, c'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'ouverture des deux chambres. Nous avons vu de nos propres yeux, comment on se pressait, faire connaître à nos abonnés les délibérations les plus importantes.

L'ouverture de la Mobilité n'a apporté de nouvelles de New York que jusqu'au 7 Dec. Les dernières dates avaient été reçues par le dernier paquebot. Des journaux de 11 (arrivés à la Mobilité) ne disent rien de nouveau d'Europe.

EXTERIEUR.

Paris, 5 Novembre.

Les journaux ministériels des départements, soussignés, d'après leur commun correspondant, que l'union de MM. de Pothier, d'Alvarez et Courvoisier, avec M.M. de la Bourdonnaye, de Sparment et de Montbel, est plus intime que jamais, et que leur concert est le gage de l'union de tous les royalistes. Leur mariage est dit d'ailleurs bien simple jusqu'à l'ouverture de la session. Si à cette époque la chambre législative se conduit mal, elle sera dissoute. Les élections auront toutes à peu près le même caractère de neutralité sous lesquelles les élections sont comme emprisonnées. Si tous les efforts de l'administration de la chambre, empêcher l'élection d'un assemblée factieuse, on verrait ce qu'en résulterait.

Si l'on demande au correspondant ministériel ce qu'il y aurait à faire sans le concours de la chambre et des collèges électoraux, il répond qu'il ne s'agit pas de faire des députés, mais de faire des lois. Compromis! qui pourrait nous empêcher de passer la loi? Mais il nous semble que dans quelque temps on fera passer la loi, sans qu'on s'en aperçoive par les moyens ordinaires, violents. Les cas arrivant, les contributions venant, ainsi qu'il y aurait à faire.

On nous assure, dit la Gazette de France, que le 2 Novembre quelques étudiants ont été réunis chez l'un d'eux, rue de la Harpe, pour rédiger une pétition en faveur de la liberté de l'enseignement. Cette pétition a été déposée, mais elle n'a été prise en considération par aucun pouvoir. Les cas arrivant, les contributions venant, ainsi qu'il y aurait à faire.

ESPAÏNE.

Madrid, 26 Octobre. (Correspondance particulière.) Il paraît certain que le voyage du roi de Naples à Madrid, a un objet politique; et si, comme on l'assure, ce souverain agit de concert avec les autres souverains de l'Europe, l'Espagne ne pourra qu'y gagner, soit qu'il s'agisse d'apporter quelques améliorations politiques à ce royaume, soit qu'il soit question de créer le crédit espagnol, sans lequel l'existence de ce gouvernement serait impossible sous peu de temps. La manière avec laquelle l'Espagne s'est procurée, par des moyens que personne n'ignore, l'extraction de France de plus de 600 millions de réaux en échange de papier espagnol, avec lequel elle a tiré son existence depuis plusieurs années, est un exemple fait; les intérêts annuels de sa dette, à l'étranger s'élevaient déjà à 100 millions de réaux, qu'il lui est impossible de payer. Le crédit, dont le revenu est double de celui de l'état, refuse absolument de contribuer aux besoins du gouvernement, et nous nous en sommes en conséquence les réaux. C'est donc des résolutions qui seront adoptées pour tirer l'Espagne, s'il est possible, de la fautive position où elle se trouve, que dépend non seulement le salut de toute la nation espagnole mais aussi le sort des créanciers étrangers et le rang que cette puissance devra occuper à l'avenir.

A peine M. Miguel a-t-il été reconnu par Ferdinand, que déjà ce prince s'adresse au gouvernement espagnol pour avoir de l'argent, jusqu'à ce que sa reconnaissance par les autres puissances lui permette de contracter un emprunt. Il est difficile que le gouvernement espagnol puisse fournir à don Miguel aucun secours, parce que le peuple espagnol n'est pas disposé à faire des contributions; que, d'ailleurs,

les sommes que l'Espagne a dépensées pour renvoyer le duc de Nemours sur Pedro et pour le duc de Miguel sur le trône.

ITALIE.

Livourne, 16 Octobre.

Des nouvelles de Navarin, du 26 septembre, annoncent que le gouvernement grec a signé la nouvelle paix de conclusion de la paix entre la Russie et la Turquie, le comte Capo d'Istria a aussitôt pris des mesures pour la convocation d'un nouveau congrès national, pendant lequel il convient de se préparer pour enlever aux Turcs les places qu'ils possèdent encore. Les armées d'Alibonali et Scakhi d'ont fait le blocus de Prossa, au golfe de Salonique, tandis qu'Augustin, frère de Capo d'Istria, marchera contre Athènes, avec les troupes rassemblée à Missolonghi. Ypsilanti et Hadji Christo dirigent sur Negropont, et un autre corps sur l'Épire. L'état de cette dernière province est effrayable. Le pacha est révolté contre le sultan et est soutenu par 8,000 Albanais. Comme la Grèce ne leur paie pas leur soldo, ils oppriment les plus grands excès envers les habitants chrétiens et même envers les Turcs. (Gazette de Nuremberg.)

FOUILLETON.

Étrennes du Barde Louisianais.
Les garçons barbiens à leurs barbes pratiques, au premier de l'an.
Oubliez beau jour pour nous, jour si charmant et si beau,
Écrivez vos barbiens par quelque son nouveau.
Ce bon son est l'argent, il nous rend vif et leté.
De vos mains à la poche érites tout fait grates.
Où nos tous les nos sommes nous ennuions?
Contre nous rien à dire, étre-vous déchaînez?
Il vous faut des rieurs qui fassent bien vos barbes.
Ne vous écorchant pas, prenez-nous pour vos barbes
Pour chasser vos ennus d'éte comme d'hiver
Croyez-nous s'il vous plaît n'égarons ni révera.

Le curé de Belleveuve, desservant de la commune de Belleveuve, vient d'être amené dans les prisons de Louthans, comme prévenu d'avoir donné la mort à un enfant dont sa servante était clandestinement accouchée.

Le procureur public l' accusait depuis longtemps d'avoir des relations criminelles avec cette fille, lorsqu'une scène scandaleuse vint donner un nouveau degré de vraisemblance aux soupçons que l'on avait conçus. Le 16 du mois dernier, on aperçut la servante de cet ecclésiastique extérieurement parfaitement portant tous les signes extérieurs d'une femme qui vient d'accoucher. Cette femme qui dans beaucoup de parties de son corps, et les jambes surtout, on vit adhérer sur la place publique ces deux vers, qui achevèrent de mettre tout le monde dans la confusion:

Ma Claudinette est accouchée
Vendredi dans la matinée.

A peine le curé en eut-il connaissance qu'il monta en chaire et crut au scandale et à la corruption; il se plaignit avec amertume de ce qu'on montrait si peu de respect pour un ministre des autels. Bien tôt après, il partit secrètement pour la ville, afin de porter plainte à M. le procureur ou Roi contre les auteurs d'une telle impiété; mais il parut qu'il trouva ce magistrat moins bien disposé qu'il ne s'y attendait. M. le procureur du Roi ayant déjà été informé des faits, répondit, pour lui-même, il se défendit les yeux. Cette réponse parut faite impression sur son esprit; et se levant du parquet, il prit les épaules et se rendit chez lui en toute hâte. Mais, à sa grande surprise, il trouva la gendarmerie installée dans son presbytère. M. le procureur du Roi ne tarda point à venir. On apprend que le festin avait été enterré dans le cimetière; on crut, et l'on découvrit le cadavre d'un enfant né viable. On reconnut sur le cou les restes d'une corde qui indiquait une tentative de strangulation.

Le prêtre et la servante furent emmenés. Après leur départ, on apprit encore, par une lettre, que le curé avait prié un habitant du village voisin de lui acheter des drogues propres à favoriser l'avortement.

Cette affaire fait grand bruit à Louthans; chacun cherche à se rappeler les antécédents de l'accusé. On le cite comme le prêtre le plus intolérant de tout le diocèse.

LA TYROLIENNE DE GUILLAUME TELL.
(Nécédite musicale.)
A Boulogne sur Mer reside M. Ph... avocat, et homme d'esprit. M. Ph... se délasse des devoirs de sa profession par les charmes de la musique, qu'il aime passionnément et qu'il cultive avec succès. Il possède une bibliothèque des plus complètes et des mieux choisies, non seulement en ouvrages français, mais en partitions étrangères et en airs à peu près inconnus. Il n'est pas l'ignorant pas. Occupé de son Guillaume Tell, et voulant y intercaler un chant national, il crut ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à M. Ph...; il le pria de lui envoyer ce qu'il possédait d'airs suisses dans ses archives. Bientôt après il en reçut quatre.
Rowini en renvoyait trois qu'il trouvait excellents (c'est son mot); mais il en garda un qui, selon lui, "sentait d'une honte à la ronde le serpolet des montagnes helvétiques" et ne manqua pas d'en faire usage, et cet air est celui de la tyrolienne du troisième acte de Guillaume Tell, dont le succès a été si complet. Le maître de l'histoire, c'est qu'il a résolu le succès de Guillaume Tell et de la tyrolienne, il maîtrise une lettre timbrée de Boulogne. Au milieu de toutes les excuses dont il croyait devoir entourer la révélation de son bonheur et innocente supercherie, M. Ph... avait humblement que c'était lui

qui était le véritable auteur de cet air suisse national.
Voilà ce que nous ignorions complètement, et ce que nous apprenons un journal de province. Il est vraiment curieux de voir le grand maître, non moins célèbre par son talent pour la mystification et le peritillage que par son génie musical, mystifié à son tour d'une manière si plaisante.

Voilà un fait à ajouter aux preuves multipliées qui nous ont fait connaître l'opinion de plusieurs physiciens célèbres, combinés l'imagination des mères exerce d'influence sur la configuration du fœtus. Une femme d'Heracle, commune de Venierons de Cambrai, est couchée le 23 Octobre, à cinq heures du soir, d'un enfant qui offre une ressemblance parfaite avec un petit saint placé dans une niche non loin de sa maison. Cette femme, interrogée sur les circonstances de sa grossesse, raconta que souffrant beaucoup de son état, elle allait fréquemment faire sa prière à cette chapelle, et qu'une fois, ayant attaché fortamment les yeux sur l'effigie du saint, lequel avait été récemment et fort grossièrement repeint par un barbouilleur de l'endroit, elle en fut tellement frappée que cet objet obséda constamment son imagination jusqu'au moment de son accouchement. L'enfant, né à sept mois, eut deux heures. Rien de plus frappant que la ressemblance. Mêmes yeux, même bouchier, même couleur, même stature, même attitude, pas un trait d'homme, jusqu'à une petite auréole que le saint porte sur la tête, et qui se trouve également reproduite sur celle de l'enfant. Il y a quelques années qu'il naquit dans la même commune un enfant portant sur la tête six papilottes de chair parfaitement blanches, dont trois étaient sur chaque temple. Cet enfant était en outre hermaphrodite. Le correspondant à qui nous devons la connaissance de ces faits est un homme de beaucoup d'instruction, et digne de foi à tous égards. Il a vu, de ses propres yeux, le premier d's deux monstres: la réalité du second lui a été affirmée par un témoin incapable de se tromper. (Gazette de Cambrai.) Il est inutile d'ajouter que nous ne garantissons nullement l'authenticité du premier fait rapporté par le journal de Cambrai, et que nous ne croyons pas à de pareilles ressemblances, puisque plusieurs médecins sicut ont pu voir les deux.

On assure qu'à la suite de la reconstitution ministérielle qui se prépare, M. de Bourmont sera nommé ambassadeur à Constantinople. On l'envoie à l'étranger pour le servir selon ses goûts.

Un jeune médecin de Paris, ayant appris que son oncle, avant de mourir, avait institué le séminaire de la ville de B... pour légataire universel, à la charge de dire 6,000 messes et de faire deux jubilé pour le salut de l'âme du défunt, s'est adressé au conseil d'état, et une ordonnance royale n'a permis l'acceptation de la charge pour moitié. Le séminaire a demandé alors que le neveu supportât les frais des 6,000 messes et des deux jubilé. Les tribunaux ont repoussé cette prétention, mais le séminaire a tenu bon l'évêque l'a relevé des charges imposées, et le testateur attend encore ses messes, bien que le séminaire ait bien et dûment touché les 70 mille francs qui formaient la moitié de l'héritage.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

- Expéditions.
- Nav. Bolivar, Welsh, Havre. L. Millaudon.
 - Nav. Mores, Hammond, Liverpool. G. P. et W. Bowers.
 - Nav. Cassender, Smith, Liverpool. L. H. Gale.
 - Brick Corinthian, Kimbell, Boston. R. D. Shepherd et co.
 - Brick George, Potter, Havane. L. H. Gale.
 - Guil. Gaudy, Haunes, Havane. P. F. Tio.
 - G. H. Chs. Hays, Burley, Pennsylv. L. H. Gale.
 - Navire John Linton, Wilbury, New-York. Foster et Hutton.
 - Navire Missouri, Rogers, Philadelphie. Whittall, Junion & Co.
 - Navire John Adams, Adderton, New-York. J. H. Field.
 - Goël. Lafayette, Bissell, Norfolk. R. D. Shepherd & Co.
 - Goël. Transport, Vanchayk, Norfolk. Capit. Goël. Swain, Swain, Havane. P. B. Phelps.
 - Goël. Emblem, Vincent, Mobil. Capit. Arrivés.
 - Bateau de remorque Porpoise, Wood, des Passes, avec le navire Spartan, les bricks Mary Ann et Tringo, et la goël. United-States. Il a quitté la barre le 30, à 2 heures de l'après-midi, et il y avait en vue, le navire Kentucky, de New-York, trois navires, quatre bricks et une goëlette. A l'ancre, en dehors, navire Humbial. La Porpoise a fait passer l'abare aux bricks Mary et Isabella; il a rencontré l'Atlas avec le nav. Legan et le brick Critérion, à l'entrée de la passe S. O. Rien dans le fleuve.
 - Bateau de remorque Post-Hoy, Herriman, du bas du fleuve, avec la goël. Deisy, Clarkson, de New-York, avec des membres et des saisons.
 - Bateau à vapeur Kentugkian, Gray, de Louisville, avec du porc, farine, verreries, marchandises, et coton—160 passagers.
 - Bateau de remorque Atlas, Leech, de la passe S. O. avec le navire Logan et le brick Critérion. Laissé la Passe Janli soir—rencontré brick Massachusetts, de Boston, près de Fort Piquet, avec, navire Eagle, de Boston; brick Hubbard, de New-York.
 - Navire Logan, Atkins, Boston, au capitaine. Brick Critérion, Brooks, Havane, avec du café et des fruits.
 - Navire Spartan, Belfast, de Boston, à John Clark—chargement vin, eau-de-vie, marchandises, médailles, linge, etc.—à P. H. Clamageran, P. E. Barbé, Gordon, Forrestal et Co. L. Dargulens. Bécès, Font, Bangor, C. Jourdan, Bonnalet, P. F. Dromé, Quélion, Shepherd, Sér. Cuéuau.
 - Brick Mary-Ann, Morris, Havane, avec du café et des fruits.
 - Brick Ditego, Chidsey, New-Haven par la voie de la Martinique, avec des beaux vides à Lincoln et Green.
 - Goël. United-States, Middleton, Norfolk, avec 58 esclaves.
 - Nouveau bateau à vapeur Mohican, Finkler, de Pittsburg et Louisville, à Burke, McCallister et Co.

- Co. avec un chargement assorti—10 passagers.
- Bateau à vapeur Lexington, Craig, Louisville, chargé de coton, provisions, etc.—10 passagers.
- Bateau à vapeur Lady-of-the-Lake, Riley, de Rodney, avec 221 balles coton—8 passagers.
- Bateau à vapeur Caladonia, Russell, Yicksburg—avec 1485 balles coton—16 passagers.
- Bateau à vapeur Caron-Commerce, Harden, Vicksburg, avec du coton et des passagers.
- Bateau à vapeur Integrity, Lafontaine, des Opelousas, avec 165 balles coton à Mayry et P. Dubertrand, et à Carrouelle, A. P. Dubertrand, et à Carrouelle.

THEATRE D'ORLÉANS.

Mardi 6 Janvier 1850.
LA PIE VOIEUSE.
ou
LA SERVANTE DE PALAISEAU.
Opéra en trois actes.
Suivi de
L'AMBADEUR.
Vaudeville en 3 acte.
Ensuccesment, Soliman II ou les Trois Sultanes; Robin des Bois.
En attendant—Jovial en prison, vaudeville nouveau. Les trois Quartiers, comédie nouvelle. Marine-Fatière, tragédie nouvelle de Casimir de Lavigne—M. Aristippe jouera le rôle de Marine-Fatière.

MELASSE.—L'on a besoin de 5 a 600 barils de cet article, rendus en ville. S'adresser au Royale, No. 118. 4 jan.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHE.

De l'Église Catholique DES NATCHITOCHE, 1ère classe, autorisée par l'Évêque de la Louisiane.
Les sousignés ayant été requis de présider au tirage de la Loterie de l'Église catholique des Natchitoches, 1re classe, certifient par le présent, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue Savary:
Premier. Second. Troisième. Quatrième.
25 10 20 15
Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel il sont rangés ci-dessus; c'est-à-dire, le No. 25 le premier, le No. 10 le second, le No. 20 le troisième, et le No. 15 le quatrième et dernier.
En foi de quoi, Nlle-Orléans, ce 2 Janvier 1850.

C. MAURIAN,
Juge-Président de la Cour de Cité.
D. BEAUREGARD.
Juge ass. de la Cour de Cité.
Les lots de 1,1600 et 750 ont été gagnés par des particuliers de cette ville le 4 janvier.

Le sousigné reçoit par le navire Zilia de Bordeaux, les articles suivants qu'il vendra à des prix modérés.
Vin de Médoc de 1819;
Vin de Montferard de 1825;
Vin de Ire Côte, 1827;
Vin de Sauterne très vieux, en tierçons.
4 jan. FORESTIER.

Mlle. HONEYWELL,
Née sans Main et sans bras.

Rue Royale, No. 75, entre les rues Bicville et Conti.
CETTE Demeiselle, née à New-York, a su de son courage surmonter les obstacles résultant d'un défaut de conformation. Privée d'auteurs de la fortune et des agréments qui l'auraient dispensé de chercher son existence dans le travail, les talents distingués qu'elle possède à la perfection sont l'unique, de son esprit naturel et de son intelligence. Elle écrit, brode, et dessine, décore en papier un sujet quelconque avec une étonnante facilité, à l'aide de son pied gauche, qui ne possède que trois doigts, et de sa bouche, en présence des spectateurs.

Les personnes qui désirent la voir, et surtout les dames, peuvent être assurées qu'elle n'a rien de repoussant ou qui puisse faire naître des sensations désagréables; mais qu'au contraire, elle est douée d'une physionomie charmante. La nature s'est efforcée de lui donner par des traits réguliers et un esprit aimable, une conversation et des manières intéressantes, qui, sans le moindre doute, lui méritent les suffrages du public. Mlle. les Madres et Maitresses de Pension peuvent y amener leurs Enfants, qui, en voyant les traits de cette Demeiselle, éprouvent une émotion toute particulière pour les Arts.

Les postes seront ouvertes au public, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 6 heures du soir.
Les Vendredis sont réservés aux personnes de couleur libre. Prix d'entrée: QUATRE Escalins.

À VENDRE.—Une négresse âgée de 35 ans, créée du pays, cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant âgé de 3 ans et demi. S'adresser à M.M. Guadiz et Pournier.
Si elle n'est pas vendue le 10 Janvier 1850, elle sera adjugée ce jour là aux enchères, par M. Dutillet, encaisseur. 26 déc.

VIS.—Les objets suivants ont été volés chez la sousignée, le Mercredi 30 du mois dernier, vers les 6 heures du soir; une récompense honnête sera donnée à la personne qui les retrouvera.
Un Pot à Feu, une Cactière, une Théière, un Pot au Lait.
Tous ces objets sont d'argent, et n'ont aucun caractère.
1er jan. Vve. WILKINSON.

Le Samedi 30 Janvier 1850, à midi précis, il sera procédé par le juge sousigné encaisseur officie à la vente publique et à l'enchère, des esclaves suivants, dépendants de la succession de feu Kloy Aché, servit: Mary, âgée de 35 ans, domestique, et Gilbert de 15 ans.
Conditions.—Un an de terme, en billets en d'après la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale.

Ventes générales.

PAR LES ENCHANTEURS.
Lundi 4 Janvier à 11 heures, p. r. J. Le Carpentier, 30 barils de Cidre.
Mardi 4 Janvier, par Isaac L. McCoy, à 4 heures et demie, dans le magasin de Mr. David O'viot, rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon, pour compte de qui il appartient, environ 1000 barriques Vin rouge, composé de la charge de la navire Sarah Halston, venant de Marseille.
Mercredi 6 Janvier, par P. A. Guillotte, au faubourg Lacourne, une cavallade composée de 120 superbes mules ou mulets de choix, venant de l'île Grande (Mexique).—Conditions: 4 mois de terme pour toute somme aduquée de cent piastres, en billets endossés à satisfaction, et pour toute somme ne dépassant pas cent piastres, comptant.
Mercredi 6 Janvier, à midi, par Isaac L. McCoy, à la bourse, tout un lot de terrains, No. 14, situé au faubourg Lafayette. Conditions, 6, 8 et 10 mois.
Samedi 9 Janvier, à la bourse, à midi précis, une négresse créée, âgée de 35 ans, avec un enfant de 5 mois. Elle est cuisinière, blanchisseuse et un peu couturière, garantie des vices et défauts prévus par la loi—Conditions: un tiers comptant, et deux tiers à 6 mois.

Par le Sheriff d'Orléans.
Vendredi 11 Janvier, à la bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Delor, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'office de Félix de Armas. Saisi.

Par le Register des Testaments.
Lundi 4 Janvier, à 11 heures du matin, sur l'habitation Valéry Nicolas, au Genilly, les meubles délaissés par le défunt, ainsi, 4 vaches, une jument et un cheval créole. La vente aura lieu à 4 heures de l'après-midi, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, une quantité de fusils, pistolets et outillage d'armurier; conditions, comptant.
Samedi 9 Janvier, au bureau du greffier de la Cour de District, à 4 heures de l'après-midi, les livres de loi composant la bibliothèque que de feu John W. Smith.

Lundi 12 Janvier, à la bourse, tous les biens dépendants de la succession W. C. Withers.
Mercredi 13 Janvier, pour le compte de la succession W. C. Withers, et au domicile du défunt, faubourg Delor, le riche ameublement, l'argenterie et divers objets, dépendant de la succession.

Vente par le Marshal.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Vendredi 15 Janvier, à midi, au café de Howland, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartes, une paire de Chevaux bais, saisis à la poursuite de W. R. Falcoeur.
4 jan. L. DAUNOY Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.
Monsieur Parson vs. J. F. Rodriguez.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. P. Smith, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 7 Janvier 1850, au Tribunal, à 4 heures, 2 balles de tabac Espagnol, et 2 balles de farine ci-dessus.
31 déc. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
R. Landriens vs. Berthoulin.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 11 Janvier prochain 1850, au Tribunal, à 4 heures, 2 divers Portraits, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er Jan. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
Le Maire, Aldermen, &c. vs. A. Anby.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 14 Janvier 1850, sur les lieux, à l'encoignure des rues Thomsponnias et Dulor, à 4 heures p. m., une quantité d'Épicerie &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er jan. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
Le Maire, Aldermen, &c. vs. C. Morano.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 14 Janvier 1850, sur les lieux, à l'encoignure des rues Thomsponnias et Dulor, à 4 heures p. m., une quantité d'Épicerie &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er jan. L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.
Le Maire, Aldermen, &c. vs. la veuve Suzanneaux; les mêmes contre la même; les mêmes contre la même.
EN vertu de trois ordres de saisie, à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 28 Janvier 1850, à midi, à la boisse d'Howlett—UN LOT DE TERRE avec les bâtiments qui s'y trouvent, situés dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par M. Loze, et de l'autre par Mr. G. Marmiche.—La dite propriété mesure 43 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 pieds 5 pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans les affaires ci-dessus.
20 déc. L. DAUNOY Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 17 Janvier 1850, à midi, à la bourse d'Howlett, au coin des rues St. Louis et de Chartes—Un certain lot de Terre, situé au faubourg St. Marie, rue de la Roche, entre les rues Girod et Hevis; mesurant 232 pieds de face sur rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Ghery, h. de C. L., et de l'autre par celle de Y. Guillaume, h. de C. L.—Saisi à la poursuite de Dominique Yov.
17 déc. L. DAUNOY Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 17 Janvier 1850, à midi, à la bourse d'Howlett, au coin des rues St. Louis et de Chartes—Un certain lot de Terre, situé au faubourg St. Marie, rue de la Roche, entre les rues Girod et Hevis; mesurant 232 pieds de face sur rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Ghery, h. de C. L., et de l'autre par celle de Y. Guillaume, h. de C. L.—Saisi à la poursuite de Dominique Yov.
17 déc. L. DAUNOY Marshal.

CENT Boucauds sucs, à quelques milles au dessous de la ville, livrables de suite, à vendre par B. TURPIN, Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne.
30 déc.